

Département :  
BOUCHES du RHONE

Commune :  
MARSEILLE 13EME

Section : A  
Feuille : 881 A 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/11/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

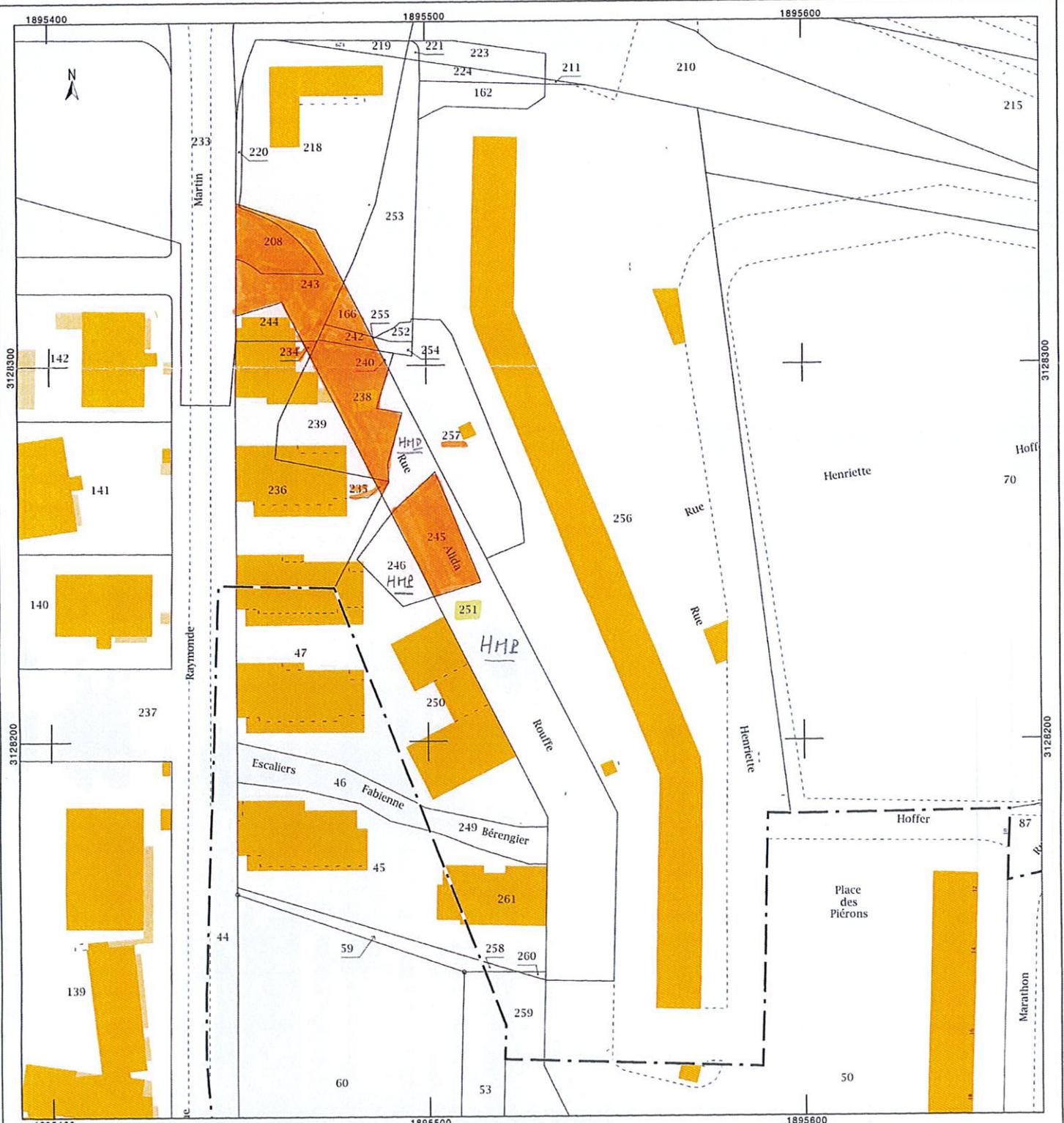
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Marseille Nord  
38, Boulevard Baptiste Bonnet 13285  
13285 Marseille Cedex 08  
tél. 04 91 23 61 68 -fax 04 91 23 61 75  
cdif.marseille-nord@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Parcelles rue Alida Rouffe*



Commune :  
MARSEILLE 13EME (213)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 501S  
Document vérifié et numéroté le 15/12/2021  
A MARSEILLE  
Par SARRAIL Claire  
Géomètre Principal  
Signé

Marseille Nord  
38, Boulevard Baptiste Bonnet

13285 Marseille Cedex 08  
Téléphone : 04 91 23 61 68  
Fax : 04 91 23 61 75  
cdif.marseille-nord@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....

Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A ..... le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Préciser la qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section :  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :

Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 15/12/2021  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par BOUAD (2)

Réf. : 16083

Le



Commune :  
MARSEILLE 13EME (213)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 500W  
Document vérifié et numéroté le 21/10/2021  
ACDIF Marseille  
Par Corentin MEONI  
Inspecteur des finances publiques  
Signé

Marseille Nord  
38, Boulevard Baptiste Bonnet

13285 Marseille Cedex 08  
Téléphone : 04 91 23 61 68  
Fax : 04 91 23 61 75  
cdif.marseille-nord@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

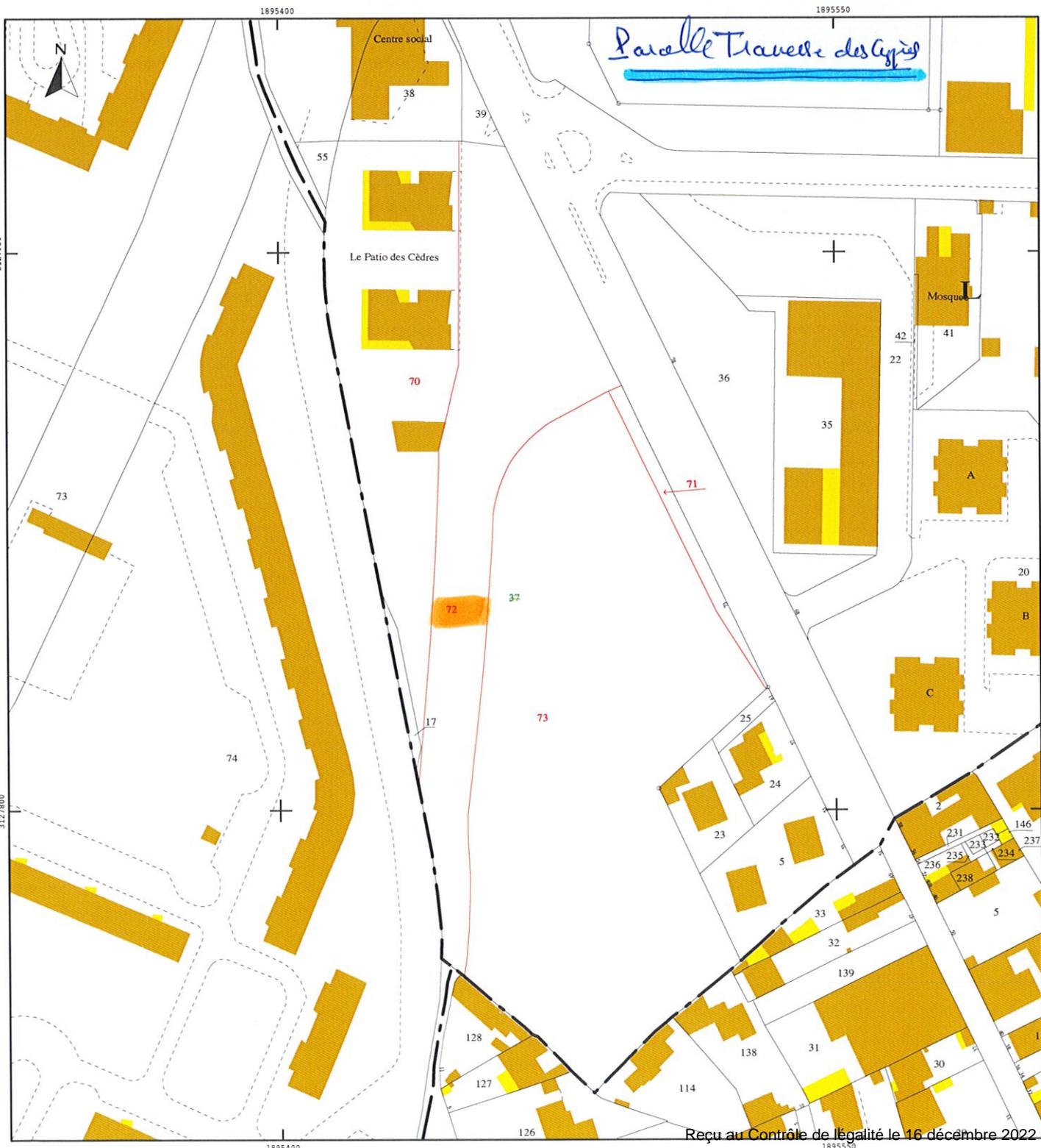
Section :  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1500  
Date de l'édition : 21/10/2021  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la mise 6463.  
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires ont effectué le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par BOUAD (2)  
Nicolas BOUAD  
Géomètre expert  
Ingenieur E.S.G.T.  
N° d'inscription 6079

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Reçu au Contrôle de légalité le 16 décembre 2022